EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT QUATRE
Le 19 décembre 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 décembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain (arrivé à 19h25), Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 37

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, me FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. CHENAUD Fabrice.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTZOG Etienne, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme GASDON Christine (Boyer).

N°2024/N°196

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DELEGATION A M. LE PRESIDENT POUR LA REPRISE PAR AVENANT DES CONTRATS D'EMPRUNT EN COURS, DES MARCHES EN COURS LORS DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT AU 1 ER JANVIER 2025 AINSI QUE POUR LE DEPOT DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS

Madame Hélène VAGINAY, Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement, rappelle que l'arrêté préfectoral n°59/SPR/2024 actant le transfert de compétence assainissement collectif au 01 janvier 2025 doit permettre le transfert automatique des biens des contrats et des marchés des communes compétentes en 2024 à l'intercommunalité. Néanmoins force est de constater que certains établissements bancaires demandent dès à présent la signature d'un avenant au contrat. Ainsi pour garantir un cadre juridique avant la validation des procès-verbaux de transfert il est proposé d'acter une délégation à M. le Président.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accorde une délégation à M. le Président pour la reprise par avenant des contrats d'emprunt en cours, des marchés en cours lors du transfert de la compétence assainissement au 1 er janvier 2025 ainsi que pour le dépôt des dossiers de subventions en matière d'assainissement collectif

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Boyer
Mme GASDON Christine

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20241219-2024-196-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/12/2024
Publication : 24/12/2024

Charlieu-Belmont Communauté